

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Commission de gestion

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU GRAND CONSEIL (COGES)

Fonctionnement de l'État en 2020: prestations assurées, en dépit du COVID-19

Malgré l'impact du Covid-19, l'État s'est rapidement adapté pour répondre à l'urgence et continuer à remplir ses missions. En situation extraordinaire, de nouvelles prestations ont été développées tout en assurant le travail ordinaire. C'est ce que relève la COGES dans son rapport sur l'année 2020. Dix-huit observations sont déposées visant à améliorer l'action de l'État.

Bien que préparés à des degrés différents, tous les services de l'État ont réagi rapidement pour faire face à la pandémie. Dans l'urgence, d'importants efforts de coordination et de transmission de l'information, tant à l'interne qu'à l'externe, ont permis à l'administration de poursuivre ses tâches et de répondre au mieux à la crise. Les collaboratrices et collaborateurs ont fait preuve de flexibilité et d'implication. Les moyens informatiques ont été prestement adaptés, aussi bien pour satisfaire de nouvelles missions (traçage, gestion des cas de rigueur, demandes de RHT en ligne, etc.) que pour permettre le travail à distance (connexion sécurisée, matériel, logiciel de visioconférence, etc.). Le télétravail n'a pas péjoré l'efficience de l'État, au contraire selon les appréciations de nombreux services. Cette crise a donné un coup d'accélérateur inouï à la digitalisation de l'État.

Lors de la rédaction du rapport de la COGES, la situation était encore à la gestion de l'urgence. Dès lors, la COGES se penchera plus en détail sur la gestion de la crise Covid-19 et des enseignements à tirer lorsque celle-ci sera moins virulente.

Au-delà des aspects liés au Covid-19, la COGES a questionné l'adéquation des moyens à disposition de l'État, notamment la dotation en personnel. Depuis plusieurs années, elle relève, dans tous les départements, un nombre d'engagements en contrats de durée déterminée (CDD) importants, parfois récurrents et s'interroge donc sur leur gestion. Des clarifications sont indispensables. Certes, la flexibilité de tels contrats est un avantage, voire parfois une nécessité pour l'État, mais les CDD engendrent de

l'incertitude pour les bénéficiaires et fragilise aussi bien la fonction que la personne.

Le Conseil d'État a jusqu'à la fin du mois de mai pour répondre aux observations de la COGES. Les réponses seront ensuite discutées et votées par le Parlement avant fin juin 2021.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 avril 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Monique Ryf, présidente de la COGES

TÉLÉCHARGEMENT(S)